

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 20 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 avril 2015

PRÉSENTS :

Titulaires :

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Annie MARTY représente Jean-Marie SALVETAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Marie CHANQUOI, Claude SAUTIER, Camille GERAUD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : M. Bernard BEAUDRY

OBJET : Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

" jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. "

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 379 090,78 €
(Hors chapitre 16 " Remboursement d'emprunts ")

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 94 772,69 € (< 25% x 379 090,78 €)
Cette somme de 94 772,69 € sera inscrite et ajustée au budget 2015 qui sera voté ultérieurement.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
Documents d'urbanisme : 30 000 € (article 202, chapitre 20),
Autres agencements : 34 772,69€ (article 2128)
Immobilisations reçues : 30 000€ (article 2317)

Sommes qui respectent le quart des crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la classe 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 21/04/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150420-DE2015016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015

Publication : 21/04/2015